



Responsable de rayon (H/F/X)

Vente - Marketing

Coordination et encadrement

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Le responsable de rayon anime et gère un rayon de produits divers ou un espace de vente à partir d'objectifs fixés par l'entreprise. Il en assure la rentabilité. Il est tenu de l'approvisionnement du rayon et de réaliser une gestion efficace du stock. Il veille à une disposition attractive des marchandises et met en place les techniques de promotion des ventes du rayon.

Il assure la gestion d'une équipe de collaborateurs plus ou moins importante et contribue à la formation de son équipe. Il développe les ventes des articles, participe à la mise en place de la qualité du service rendu à la clientèle.

La pratique en entreprise est non-obligatoire dans cette formation mais recommandée via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/deco> l'alternance) : ± 8h de cours généralement en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées. »



Débouché(s) métier(s)

Gestionnaire d'un point de vente

Détaillant en prêt-à-porter

Parfumeur-conseil

Débouché(s) future(s) formation(s)

Formations de chef d'entreprise de l'IFAPME du secteur de la vente

Point(s) fort(s)

Formation courte Sur le terrain

Finalité

Diplôme de Coordination et d'encadrement

Aptitudes

Le métier s'exerce en grande ou moyenne surface de vente. Les déplacements dans le magasin et ses annexes (réserves, chambre froide...) sont nombreux. L'activité implique travailler le samedi, parfois le dimanche et en soirée. Le port d'un uniforme peut être imposé.

Le responsable de rayon est tenu :

d'optimiser le chiffre d'affaires de son rayon et garantir sa rentabilité

de coordonner, animer et assurer la formation de son équipe



Programme

Cours professionnels:

- W50/25 Les différentes phases de l'acte de vente (42h)
- W50/25 Accompagnement Travail Fin d'Etude (8h)
- W50/25 Les documents commerciaux (12h)
- W50/25 Gestion des stocks (20h)
- W50/25 Gestion d'une équipe de collaborateurs (24h)
- W50/25 Merchandising - Marketing (28h)
- W50/25 Aménagement de la surface commerciale (20h)
- W50/25 Manutention de la marchandise et réassort (12h)
- W50/25 Mise en évidence de la marchandise (30h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

- Soit **être titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussi la pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;
- Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;
- Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.



S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques/formations-ifapme-y-repondent>) , une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité**

la **preuve de votre inscription à la formation**.

